



TOUT LE MONDE Y GAGNE

22, Avenue Léopold S. Senghor
B. P. 161
D A K A R Sénégal
Tél. : (221) 839 91 91
Fax : (221) 839 91 01
www.ipres.sn

**NOTE DE SERVICE PORTANT
SUR LES NOUVEAUX
PARAMETRES TECHNIQUES 2022
DES REGIMES DE RETRAITE**

Le Directeur Général,

Il est porté à la connaissance du personnel qu'en sa **séance du 25 février 2022**, le Conseil d'Administration de l'I.P.R.E.S, a pris la décision de mettre à jour les paramètres techniques suivants :

- Augmentation de la valeur du point à hauteur de 10% à effet du 1^{er} janvier 2022 ;
- Augmentation du salaire de référence de 10% à effet du 1^{er} avril 2022 ;
- Augmentation du plafond de salaire soumis à cotisation de 20% à effet du 1^{er} avril 2022 ;
- Maintien de la valeur du taux contractuel et du taux d'appel.

Ces mesures modifient en conséquence les barèmes utilisés dans le calcul des droits.

Les paramètres de 2021 et 2022 se présentent donc comme suit :

PARAMETRES	REGIME GENERAL		REGIME DES CADRES	
	2021	2022	2021	2022
Salaire de référence	1 226	1 318	670	720
Valeur annuelle du point	244,94	270,00	162,16	180,00
Valeur mensuelle du point	20,41	22,50	13,51	15,00
Plafond de salaire annuel soumis à cotisation	4 320 000	4 968 000	12 960 000	14 904 000
Plafond de salaire mensuel soumis à cotisation	360 000	432 000	1 080 000	1 296 000
Taux contractuel de cotisation	9%	9%	4%	4%
Taux d'appel de cotisation	14%	14%	6%	6%
	Dont 8,4% part patronale et 5,6% part salariale		Dont 3,6% part patronale et 2,4% part salariale	

Le Directeur Général

**Le Directeur
Général**

Amadou Lamine DIENG

Ampliation :

- Président du C.A.